

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CROQUIS SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jedis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires ;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.
4 — 10 — —	Express.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin,	Express.
11 — 50 — —	Omnibus.
6 — 36 — —	soir, Omnibus.
8 — 58 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

Toutes les dépêches reçues de l'armée d'Orient s'accordent à signaler une très-grande amélioration dans la situation sanitaire, et l'on peut espérer que l'épidémie qui a sévi, pendant ce long hiver, sur nos troupes en Crimée et dans nos hôpitaux de Constantinople, va bientôt disparaître entièrement.

Malgré ces rassurantes nouvelles, le Gouvernement a dû prendre des mesures de précaution pour éviter que la rentrée en France de nos soldats ne fût pour les populations une cause d'appréhension. A cet effet, des camps ont été établis non loin d'Hyères, dans des localités parfaitement isolées, telles que les îles de Porquerolles, de Sainte-Marguerite et Cavallaire. Les troupes feront dans ces camps un séjour plus ou moins prolongé, et n'entreront en France que lorsque l'on sera bien assuré qu'elles ne portent avec elles aucun germe de maladie. Les hommes qui tomberaient malades seront reçus dans les vastes établissements hospitaliers aux îles du Frioul, en rade de Marseille, dans les enclos du Lazaret de Toulon et dans le bel hôpital de la marine impériale, à Saint-Mandrier. Nous savons que ces mesures, prises dans l'intérêt de la santé publique, ont été accueillies avec reconnaissance par les populations des Bouches-du-Rhône et du Var, où l'on avait conçu des craintes tout-à-fait exagérées.

Les camps de Porquerolles et de Cavallaire ont déjà reçu un grand commencement d'installation. La division de Failly, qui est attendue d'un moment à l'autre, venant d'Eupatoria, doit débarquer à Porquerolles, et tout y est prêt pour la recevoir.

Ces arrivages d'Orient auront lieu aussi, mais sur une bien plus petite échelle, à Cette et à Port-Vendres; sur ces deux points on s'est également mis en mesure de pouvoir satisfaire à toutes les éventualités.

Nous avons dit que c'était l'amiral Tréhouart qui allait avoir le commandement supérieur de toutes les opérations navales, relatives à l'évacuation. A

ce sujet, on nous écrit de Crimée, en date du 12 :

« On assure que, par ordre de l'Empereur, les ministres de la guerre et de la marine doivent prendre des dispositions pour faire rentrer en France le maréchal Pelissier à la tête de 50,000 hommes, embarqués exclusivement sur des bâtiments de l'Etat. Déjà les navires commencent à arriver à Kamiesch. Il y a dans ce moment sept vaisseaux, quatre frégates à voiles, plusieurs frégates à vapeur et de grands transports mixtes; ce nombre augmente chaque jour. Les canonnières à vapeur de première classe, rappelées en toute hâte en France par dépêche télégraphique, sont toutes parties hier. On croit qu'elles vont provisoirement remplacer les bateaux à vapeur de guerre employés aux différents services des ports d'Afrique, et qui ont reçu l'ordre de venir à Kamiesch, où ils seraient employés au service momentané de l'évacuation, et feraient partie du grand convoi. Chaque frégate ou grande corvette à vapeur, chargée de troupes, prendra à sa remorque, soit un vaisseau, soit une frégate à voile, également chargé d'hommes, et les conduira en France. Il y aura relâche au Pirée pour renouveler le charbon, et sous aucun prétexte le bateau à vapeur ne devra quitter son voilier. L'exécution de ce grand projet demandera un peu de temps: d'abord, pour la réunion des bâtiments qui doivent y être employés, ensuite pour les dispositions extraordinaires qu'il exige. Par exemple, l'intention du Maréchal est de s'assurer, d'abord, des moyens d'embarquement pour son immense matériel, réparti sur une vaste étendue de terrain; il utilisera à cet effet les milliers de bras dont il dispose pour le faire transporter sur la plage, où le recueilleront de nombreux navires de commerce. Une fois ces préparatifs terminés, l'évacuation marchera rondement et sans interruption. » (*Constitutionnel.*)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, mercredi 23 avril. — Dans une proclamation adressée à l'armée sarde, le général de La Marmora a dit: La paix brise nos espérances de gloire; mais nous nous en consolons par la pensée que nos services ont été appréciés par les géné-

raux alliés, et qu'ils ne seront pas perdus pour notre patrie.

La Porte a supprimé toutes les mesures relatives à la restriction de l'exportation des blés.

Berlin, 23 avril.

On mande de Saint-Petersbourg qu'on a célébré dans cette capitale un service d'actions de grâces pour la naissance du Prince Impérial.

Le gouvernement persan a reconnu les droits des consuls anglais; en conséquence on considère les différends existants comme complètement accommodés. — Havas.

Londres, jeudi 24 avril. — La revue navale de Spithead était magnifique, et s'est passé sans accident. Pendant toute la revue, l'amiral français Jurien de la Gravière est resté à bord du yacht de Sa Majesté la reine Victoria. Le soir, à neuf heures, toute la flotte a été brillamment illuminée et des feux d'artifice ont été tirés.

Milan, mercredi.

La *Gazette officielle de Milan* annonce que le Pape partira probablement vers le 15 juin pour Paris. — Lejollivet.

FAITS DIVERS.

INCENDIE A TROYES.

TROIS USINES ET UNE FILATURE.

Nous lisons dans le *Napoléonien* de Troyes du 21 avril :

Un affreux sinistre vient d'affliger la ville de Troyes. Hier matin, entre deux et trois heures, des cris formidables : *au feu ! au feu !* retentissaient dans le silence des rues alors désertes et appelaient vivement du secours. Bientôt, on entendait le tambour battre la générale, puis le tocsin, dont les sons précipités résonnaient à la fois dans toutes les paroisses, annonçant un danger pressant.

En effet, le feu venait d'éclater avec violence dans les vastes usines du moulin Brûlé, sur le mail de Chailouet, et, alimentées par un vent assez vif et par un amas considérable de matières sèches, les flammes n'avaient pas tardé à envahir les grandes filatu-

FEUILLETON

MAITRE CAYEUX.

(Suite.)

IX.

RETOUR DE JEUNESSE.

— Enfin, que te voulait Antoine ? s'empessa de demander M^{me} Marcheur à son mari.

— Rien, presque rien, répondit celui-ci en allant prendre son chapeau et sa canne : ce qui ne rassura ni Rose ni sa mère.

— Peux-tu nous dire où tu vas ? lui demanda-t-elle avec inquiétude, en le voyant disposé à sortir.

Elle avait mis une extrême douceur dans sa voix, car elle craignait d'être indiscrete, les sages résolutions qu'elle supposait prises pouvant avoir amené un commencement d'exécution immédiat.

— Je vais chez Trabbe, dit-il.

— Chez Trabbe ? répéta-t-elle en croyant avoir mal entendu.

— Trabbe, luthier, marchand de musique ; oui, ma femme. Et il sortit en disant bas à Rose : Tout va pour le mieux.

Trabbe était un bon petit homme, rond comme un œuf, qui gagnait bien sa vie à raccommoder des instruments et à fabriquer des violons et des guitares qu'il expédiait dans tous les pays du monde, principalement

dans les colonies espagnoles où l'on cultive encore la sérénade à l'ombre du cocotier.

Il était seul dans son atelier, lorsque Marcheur y entra.

— C'en est fait, mon cher Trabbe, je veux absolument reprendre ma carrière d'artiste, dit-il d'un ton résolu en s'asseyant à côté du luthier, qui ne discontinuait jamais son travail dans le jour pour causer avec ses amis.

C'est donc bien sérieux, mon vieux maître ?

— Oh ! ce n'est pas uniquement l'amour de mon art qui me détermine aujourd'hui, c'est le besoin d'acquiescer de l'indépendance pour moi et les miens.

Trabbe leva les yeux sur Marcheur avec une sorte d'inquiétude, tant il fut surpris de cette ouverture ambitieuse.

— Vous croyez donc qu'il n'y a qu'à se baisser pour en cueillir à pleines mains, des pièces de cinq francs ? Ah çà ! mon cher, rappelez vos souvenirs d'il y a vingt ans.

— Je les ai présents à ma mémoire, et c'est ce qui me donne non-seulement du courage, mais de la certitude. J'ai déserté ma voie, c'est vrai, et au plus beau moment, à la veille de recevoir le prix de tous mes efforts. Je ne sais ce que j'y ai perdu. Mais la route qu'on a déjà suivie est facile à reprendre, on la connaît. J'ai plus de courage et plus de science que jamais : Voyons, mon cher Trabbe, il me faut des élèves.

— Parlons donc sérieusement, Marcheur : est-ce que votre beau-frère est ruiné ? Ces avoués, ces notaires, on croit qu'ils roulent sur l'or, et puis, un beau matin, pêt ! la bougie est soufflée : on n'y voit plus que du noir.

— Oh ! vous vous trompez bien, Trabbe, du moins quant à Cayeux. C'est un homme qui a de l'ordre ; et, en dehors de la valeur de son étude, il a su mettre des économies en réserve.

— Etes-vous par hasard brouillé avec lui ?

— Nous ne nous entendons plus ; maintenant j'entends vivre de mon travail. C'est une illusion, si vous voulez ; mais je crois que l'art nourrit ses enfants.

— Quand il ne les assassine pas, répliqua le luthier sous la bonhomie duquel on était étonné parfois de trouver un grain d'amertume.

— Est-ce vous, Trabbe, qui parlez de la sorte ? s'écria Marcheur, vous qui devez à la musique seule l'aïssance et le bonheur de votre famille !

— A la musique du rabot, mais non à celle de l'archet ! Je suis un simple luthier, mon cher, et jadis j'avais rêvé d'être compositeur ! Il ne s'en suit pas que je haisse l'art, vous le savez, mais je me méfie des espérances qu'il donne, surtout aux honnêtes gens qui, comme vous et moi, le respectent.

Ne songez pas à en vivre, mon cher Marcheur, vous seriez trop malheureux.

res adjacentes où elles trouvaient dans des masses compactes de coton une proie facile.

En un quart-d'heure, la ville était debout et la population entière se portait à flots pressés là où une immense colonne de feu lui marquait le foyer de l'incendie. Toute la ville en était illuminée.

Au milieu de ce spectacle d'une magnifique horreur, les pompes arrivaient de toutes parts et ne tardaient pas à fonctionner. On puisait l'eau à volonté dans le bras de la Seine qui alimente et fait mouvoir les usines que venait d'envahir l'incendie. Mais déjà la belle fabrique de crin végétal, propriété de M. Messenger-Abit, où le feu avait pris naissance, ne formait plus qu'un vaste monceau de cendres. Il en était de même du moulin à farine de M. Dupont-Foret, de Saint-Martin; ce n'était plus qu'un amas de ruines que les flammes achevaient de brûler.

Le moulin, à tan, voisin, appartient à M. Douine, se trouvait très-fortement endommagé, ainsi que sa belle filature, dont les flammes semblaient prendre plaisir à dévorer les trésors intérieurs.

Contrigné à cette dernière, la grande Filature de M. Fontaine se trouvait très-sérieusement menacée. Dès l'abord, on avait bien reconnu que les flammes, maîtresses des premiers bâtiments, ne pouvaient pas en être délogées. Tout ce qu'on pouvait utilement tenter, c'était d'arrêter leurs ravages, de couper le feu et de préserver le vaste établissement de M. Fontaine. Mais cette tâche même présentait des difficultés immenses et de plus d'un genre.

La proximité et l'élévation de ces murailles de bois les rendaient difficiles à défendre contre les agressions incessantes du terrible élément. Des tourbillons de flammèches ardentes qui tombaient sur les toits et pénétraient par les ouvertures ajoutaient aux difficultés. D'un autre côté, l'approche du foyer que l'incendie était interdite non-seulement par l'intensité de la chaleur, mais par les pièces de bois qui se détachaient fréquemment des pans de murs et tombaient enflammés avec un fracas épouvantable sur les balles de coton également en feu, et sur les côtés extérieurs d'où l'on cherchait à combattre le fléau.

Grâce, toutefois, à d'énergiques et persévérants efforts, après trois heures d'une lutte acharnée, on a pu faire au feu sa part et sauver de la ruine l'établissement si menacé de M. Fontaine, dont l'intérieur n'a éprouvé que des avaries relativement très-faibles.

La perte est énorme : les premières évaluations la portent à 700,000 fr.; mais elle eût été bien plus considérable sans la promptitude et l'intelligence des secours.

Il faut dire aussi que chacun a fait son devoir. En l'absence de M. le préfet, qui était en congé, et de M. le maire qui est retenu par indisposition, les conseillers de préfecture, les adjoints, le procureur impérial et les substitués, d'autres magistrats, les chefs de la gendarmerie, de la garnison et de la police, tous ont fait vaillamment leur devoir. Les pompiers de la ville et ceux des environs se sont également distingués par leur zèle et leur dévouement. Parmi des milliers d'ouvriers, d'hommes de toutes conditions qui sont venus prêter un secours très-efficace dans cette douloureuse circonstance, on nous a signalé le sieur Gaulard Bertelemot, poé-

lier, rue de la Monnaie, lequel a puissamment contribué, par son élan et son intrépidité, à repousser l'assaut des flammes qui voulaient pénétrer de force chez M. Fontaine.

On nous pardonnera de ne pas indiquer d'autres noms; c'est par centaines qu'il faudrait citer pour mettre à l'ordre du jour tous ceux qui ont mérité une mention honorable.

Une des pompes de la ville a été broyée sous la chute d'une poutre tombée d'un second étage. Par un hasard providentiel, malgré le désordre et les ténèbres, personne n'a été blessé. On compte à peine quelques contusions légères parmi les plus exposés aux atteintes du feu. Une grande cheminée d'usine s'est écroulée sans faire de mal à personne.

A six heures du matin, tout danger avait disparu; mais les pompes ont continué toute la journée à lancer de l'eau sur ce vaste amas de décombres incandescents; hier soir encore, les flammes cherchaient à se faire jour. Le sauvetage et le déblaiement vont continuer activement et sans relâche, mais le travail de ce jour ne suffira peut-être pas encore pour éteindre entièrement le feu et faire disparaître tout ce qui pourrait le ramener.

On dit que tous les bâtiments incendiés étaient assurés avec leurs marchandises dont on n'a presque rien sauvé.

La rumeur publique attribue à l'imprudence des ouvriers fumeurs employés à la fabrique de crin végétal, cet incendie dont la cause n'est pas bien connue.

Par suite de cet épouvantable désastre, cent cinquante ouvriers, occupés par MM. Douine et Messenger, vont se trouver sans ouvrage, et le manque d'ouvrage, c'est malheureusement le manque de pain pour le plus grand nombre et pour leurs familles.

A part les secours spéciaux qui sont dus à leur déplorable situation, nous avons été heureux d'apprendre qu'une combinaison existait ayant pour but de faire marcher toute la nuit la filature de M. Fontaine qui ne fonctionne habituellement que le jour, de manière que M. Douine pourra, en satisfaisant une partie de ses marchands, donner un premier travail à ses ouvriers.

— A un comice agricole qui s'est tenu près de Philadelphie, on a exposé des moutons d'une espèce remarquable, dont l'excellence de la chair et la grande fécondité constituent les qualités particulières. Cette espèce, importée de Shang-Hai (Tartarie chinoise), met bas deux fois par an, et donne le jour, quand la brebis a atteint tout son développement, à deux, à quatre et même à six moutons à la fois.

La laine n'en est pas très-fine, mais peut être employée avec avantage pour la fabrication des couvertures et des tapis.

La chair en est très-belle, délicate et entièrement dégagée de toute mauvaise odeur.

Ces moutons sont d'une belle taille, très-dociles; ils ont le nez bombé, les oreilles pendantes, et leur tête est couverte d'une laine luisante, courte et soyeuse.

Leur poids est à peu près celui de nos moutons.

Lorsque l'on prend en considération la densité étonnante de la population de Shang-Hai, on comprend facilement la raison qui fait rechercher par ces mêmes habitants les espèces d'animaux propres

à leur procurer le plus de nourriture possible, dans un pays surtout où la terre n'est jamais laissée en repos et doit donner trois récoltes par an.

— Il vient d'arriver d'Alexandrie à Marseille, en destination pour le Muséum d'histoire naturelle de Paris, un envoi important d'animaux fait par M. Delaporte, consul de France au Caire. Outre un secrétaire, oiseau de proie destructeur des serpents, le premier individu de cette espèce qu'on ait en France, cet envoi comprend deux fennecs ou animaux anonymes de Buffon, sorte de petits renards à oreilles gigantesques; un guépard, plusieurs grues couronnées, des demoiselles de Numidie, et une foule d'autres oiseaux rares.

— L'Echo de la Lys rapporte qu'un cultivateur nommé Drouvin, en creusant un fossé sur la route de Neufpré à Pecqueur, non loin d'Alze, a rencontré de la résistance à trois pieds de profondeur; bientôt il découvrit un casque en fer encore muni de ses oreilles et garni de clous en cuivre jaune, une petite bombe et deux fers à cheval garni de leurs clous. Continuant son ouvrage, il mit à découvert huit cylindres creux en fer, de la longueur de 52 centimètres; le poids de chacun est de 55 à 56 kilos. Deux de ces cylindres, chargés de poudre assez bien conservée pour ne laisser aucun doute sur sa nature, font croire qu'ils étaient à usage de canon. L'intérieur de ces canons est divisé en trois parties: la première, à l'une de ses extrémités, est bombée, un petit trou fait supposer que là était la mèche; la deuxième partie, qui est la plus grande, contient la charge de poudre, et dans la troisième se trouve le plomb qu'il est facile de reconnaître avoir été enfoncé avec la masse. Aucune inscription apparente n'indique à quelle époque appartiennent ces instruments de guerre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Le second concert donné mercredi par M. Sivori, à la Salle de Spectacle, n'a pas eu moins de faveur que le premier. Il y avait affluence: la réputation bien méritée de l'artiste avait attiré tous les dilettanti de la cité; et les dames avaient voulu apporter à cette soirée leur part de sympathie et d'admiration.

M. Sivori est en effet un artiste de haute distinction; il aborde la difficulté avec assurance et la surmonte avec une grande supériorité. On voit qu'il s'est inspiré du génie de Paganini, et, s'il ne s'élève pas tout-à-fait à sa hauteur, il le suit de près du moins dans la voie si difficile qu'a tracée ce grand maître. Quelques habiles violonistes auraient préféré, dit-on, un peu plus de suavité dans le chant, quelque chose de ce langage mystérieux qui pénètre l'âme et l'émeut. En somme, la soirée a été belle: M^{me} Soulé, qui accompagnait M. Sivori, s'est montrée une pianiste d'un vrai mérite, plus occupée de l'artiste principal que d'elle-même, — qualité précieuse dans un accompagnateur, et qui dénote autant de tact que de noblesse et de générosité.

Nous venons de dire que cette soirée avait été belle, et pourtant il nous a été conté que les jeunes dames qui assistaient à cette réunion, avaient quitté la salle, peu flattées des pièces qui ont précédé et suivi

Oubliez-vous que je puis enseigner la clarinette?

— Comme si vous vouliez donner des leçons d'harmonie, il ne vous manquera que des élèves. Vous en trouverez cinq tout au plus, à 10 francs. Cinquante francs par mois, mon vieux camarade! cela me paraît maigre. Ah! il me vient une idée ou plutôt un souvenir: je sais une place de clarinette forte; on donnerait peut-être 12 ou 1,500 francs d'appointements.

— Dans quel orchestre? demanda Marcheur avec empressement.

— Dans celui du Grand-Théâtre.

— Oh! il m'est impossible d'y entrer, fit-il en se frottant le menton comme un homme tenté, mais irrésolu.

— Attache au théâtre en qualité de première clarinette, touchant d'un côté 100 francs ou 125 francs, — je crois qu'on irait jusque-là, — recevant d'autre part une soixantaine de francs, produit des leçons, vous pourriez vivre à peu près.

— Au théâtre!... murmura Marcheur plongé dans un abîme de réflexions.

— Voyez, mon cher, si vous avez le courage héroïque d'aller entendre tous les soirs des concerts épouvantables. Sur dix opéras, il faut vous attendre à en exécuter huit qui vous inspireront le plus profond dégoût. Quant à l'orchestre et aux chanteurs, vous devinez ce qu'ils doivent être?

— Cela pourrait faire 200 fr. par mois, tout de même, dit-il en s'arrachant enfin à ses pensées. Et ce ne serait que le commencement! Qui sait si, en ayant occasion d'exécuter quelque solo en présence de la foule, je ne serais pas de suite mis en réputation!

Je suis décidé à entrer en qualité de première clarinette dans ce théâtre. A qui dois-je m'adresser demanda-t-il résolument.

— Au chef d'orchestre, un nommé Spielger, je crois.

— Spielger! prononça Marcheur avec stupéfaction.

— Vous le connaissez?

— Un musicien de guinguette! Un ventru qui n'a ni savoir ni science! un fripon qui m'a trompé d'une manière indigne, et à qui j'ai dit vertement ma façon de penser!

— Réfléchissez à tout cela, mon cher ami, dit Trabbe. Vous me paraissez si heureux chez votre beau-frère! Ne lâchez pas une réalité pour une ombre.

— Je réfléchirai, Trabbe. Au plaisir de vous revoir!

Et Marcheur alla se promener pendant une heure devant la porte du théâtre, sur une grande place où les artistes venaient ordinairement fumer leur cigarette dans les intervalles que leur laissaient les répétitions. Là, il remit en balance les raisons qu'il avait pour accepter un emploi au théâtre, et les considérations qui devaient l'en détourner. La possibilité d'acquiescer une prompte

renommée qui deviendrait pour lui un gage de brillante indépendance, l'espoir de convertir tout un orchestre à de saines idées musicales, et enfin l'ambition de se placer sur une sorte de piédestal, aux yeux de sa fille, qui l'avait vu si souvent humble et rabaisé, le déterminèrent à braver définitivement le courroux de maître Cayeux. Vers quatre heures, il se rendit chez Spielger, sa clarinette sous le bras et dans un étui de maroquin, marchant avec la sérénité d'un héros à travers le sifflement des balles.

Francine, en le reconnaissant, sentit se réveiller en elle de vives rancunes et que la récente intervention d'Amédée était loin d'avoir apaisées. Elle le toisa avec insolence, mais il ne daigna pas s'en apercevoir.

— Monsieur Spielger? demanda-t-il.

— Il n'y est pas, répondit Francine d'un ton très-impoli.

— Je l'attendrai, dit Marcheur si résolu et si fièrement, que la soubrette en fut un peu interloquée.

Elle l'aurait peut-être laissé sur le palier, tandis qu'elle se serait rendue auprès de M^{lle} Amélie pour lui annoncer ce qu'elle croyait être encore une démarche du propriétaire, mais il s'attacha à ses pas en homme qui sait les êtres, et alors elle se vit forcée de le faire entrer dans le salon. Il y prit place sur une chaise.

(La suite au prochain numéro.)

le concert. Le choix, paraît-il, n'en était pas des plus purs, et il y avait dans la tenue de certain jeune premier un air un peu trop dégagé.

Le répertoire ne manque pas de pièces plus convenables que celles dont nous parlons; nous sommes donc convaincu qu'une autre fois le directeur de la troupe apportera un plus sérieux examen dans son choix; le talent des artistes, que personne ne conteste, ne perdra rien à cette sévérité, et les jeunes dames qui aiment le spectacle en sortiront plus agréablement et plus moralement affectées.

P. GODET.

Le Corps-Législatif a nommé jeudi dans ses bureaux la commission pour l'examen du projet de loi relatif au transport des imprimés, des échantillons et des papiers d'affaires ou de commerce circulant en France par la poste.

Cette commission se compose de MM. Monnier de la Sizeranne, comte de Kergorlay, de Voize, Louvet, O'Quin, P. Dupont, Baragnon.

Les journaux de Nantes publient le programme des FÊTES DE CHARITÉ qui auront lieu dans cette ville les samedi, dimanche et lundi 17, 18 et 19 mai prochain.

1^{er} jour: grand bal par souscription; 2^e jour: grande cavalcade par époques historiques, au nombre de sept, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XV; grand concert vocal et instrumental; 3^e jour: jeux divers, fête de nuit, grande tombola.

Exposition de la Société d'horticulture dans le jardin de la Bourse, les dimanche, lundi et mardi 18, 19 et 20 mai.

Des trains de plaisir seront organisés, avec réduction de prix, par la compagnie du chemin de fer d'Orléans, depuis Saumur inclusivement.

Nous rappelons que les pièces d'un liard et de deux liards et les pièces d'un centime à la tête de la liberté cesseront d'avoir cours le 1^{er} juillet prochain; les pièces d'un sou et de deux sous et les pièces de cinq et dix centimes à la même effigie le 1^{er} octobre suivant.

Jusqu'à ces époques, ces monnaies seront reçues en paiement des droits et des contributions publiques, ou échangées successivement contre d'autres espèces, aux caisses et suivant le mode et les proportions déterminées par l'administration.

Le nombre des exonérations pour la classe de 1855, dans Maine-et-Loire, s'est élevé à 488, et a donné lieu au versement dans les caisses de l'État, de la somme de 1,366,400 fr.

L'année dernière, avant l'exécution de la loi relative à l'exonération du service militaire et à la création d'une dotation de l'armée, 350 jeunes gens de notre département, appartenant à la classe de 1854, s'étaient fait remplacer. Cette année, le nombre des exonérés, de la classe de 1855, s'élevant à 448, il en résulte une différence en plus de 138 sur la classe de 1854.

Les bonnes nouvelles des pays vignobles se confirment; cette année 1856 offre beaucoup de similitude atmosphérique avec 1811, la fameuse année de la comète. Les hommes de 60 à 65 ans, qui en avaient 15 ou 20 à cette époque, se souviennent que les éclairs y brillaient et que le tonnerre y grondait en avril, comme aujourd'hui. Ils considèrent ces particularités comme des plus favorables aux moissons et principalement aux vignes.

Les préfets établissent en ce moment un relevé de tous les cas d'hydrophobie qui se sont manifestés dans les communes pendant l'année 1855. Dans le courant de 1856, chaque maire devra, dès qu'il se produira dans sa commune un cas d'hydrophobie, en aviser immédiatement le préfet par une dépêche spéciale. On veut avec raison établir une statistique certaine de cette hideuse maladie et rechercher les moyens de remédier aux ravages qu'elle cause annuellement dans les campagnes. Le programme de l'enquête a un caractère général d'exécution sur toute l'étendue du territoire.

Les opérations de la carte de France vont recommencer avec un redoublement d'activité. Chaque préfet signale aux maires de nos 40,000 communes les noms des officiers qui ont reçu du gouvernement la mission de travailler à cette grande œuvre de topographie nationale. Ces officiers parcourront la France dans toutes les directions et l'exploreront dans tous ses méandres. Ils recevront les communications de tous les plans cadastraux et les plus anciennes archives de toutes les communes. L'achèvement de ce patriotique et immense travail de la carte de France, un des monuments signalés de notre époque honorera à un titre égal les diverses administrations qui y auront pris part.

SOUSCRIPTION en faveur de l'église paroissiale de Sainte-Catherine-de-Fierbois, recommandée par M. le Ministre de l'intérieur et des cultes, autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Tours et par M. le Préfet d'Indre-et-Loire.

En 752, Charles-Martel, après l'éclatante victoire qu'il venait de remporter sur les Sarrasins, alla déposer son épée sur l'autel d'une obscure chapelle érigée en l'honneur de sainte Catherine d'Alexandrie, dans le lieu connu à présent sous le nom de Sainte-Catherine-de-Fierbois. Profondément ému de la faveur que Dieu lui avait accordée, le libérateur de la France fit reconstruire le modeste sanctuaire où son épée attendit 700 ans le bras d'une héroïne qui, elle aussi, avait reçu la mission de sauver notre patrie. Jeanne d'Arc vint prendre cette arme victorieuse, défît les Anglais et mourut sur un bûcher.

Tourmenté par les remords d'avoir abandonné celle qui lui avait rendu sa couronne, Charles VII remplaça l'humble chapelle par une église monumentale qui ne fut terminée que sous le règne de Louis XII, mais dont les murs à demi-ruinés maintenant appellent une prompte restauration. Les habitants de la commune, fiers de posséder un édifice riche de souvenirs, se sont déjà imposé de lourds sacrifices qu'ils seraient incapables de renouveler aujourd'hui; le gouvernement, de son côté, a envoyé des fonds, mais les secours obtenus sont loin de répondre à la gravité du mal.

J'ai donc cru devoir ouvrir une souscription, non pour exécuter des décorations et des embellissements que malheureusement il ne sera jamais peut-être en mon pouvoir de réaliser, mais pour achever les travaux de consolidation sans lesquels il n'est pas possible de préserver ce chef-d'œuvre d'une ruine complète.

Comme il s'agit d'une gloire nationale, d'un nom cher à la France, tout me fait espérer que dans mon pays où l'on accueille si volontiers toute idée qui vient du cœur et où l'on honore si religieusement les grands souvenirs, on s'intéressera vivement à cette pauvre église qui couvre une éclatante renommée et que je peux appeler le mausolée de Jeanne d'Arc; tout me le fait espérer, en voyant qu'on dote avec tant de générosité des monuments plus importants peut-être au point de vue de l'art, mais, à coup sûr, inférieurs à celui-ci, sous le rapport historique.

E. MAUBOIS, curé à Sainte-Catherine.

Sainte-Catherine-de-Fierbois, 1^{er} mars 1853.

Pour la chronique locale et les faits divers: P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Nos lettres de Saint-Petersbourg, en date du 16 avril, nous fournissent ces heureux résultats:

« Les dernières nouvelles de Crimée, relatives à l'entrevue du général Luders et du maréchal Pélessier, sont accueillies avec une joie extraordinaire par toute la population. Il est difficile de se faire une idée de l'enthousiasme qui se manifeste partout en faveur des Français.

« Samedi prochain, il sera célébré à l'église Sainte-Catherine un service d'actions de grâces pour la naissance du Prince Impérial de France. Tous les Français présents à Saint-Petersbourg y sont invités. Il est hors de doute que les Russes s'y rendront en grand nombre, car ce sera la première occasion où pourront se manifester les sentiments de sympathie pour la France qui sont nés pendant la guerre, et qui actuellement remplissent tous les cœurs. »

Berlin, jeudi 24 avril. — « Les ratifications prussiennes ont été expédiées, hier soir, à Paris. »

Saint-Petersbourg, 24 avril. — « Le Czar a définitivement nommé le prince Gortschakoff, ancien ambassadeur à Vienne, ministre des affaires étrangères. »

Madrid, 24 avril. — « La Gazette publie le décret royal pour l'ouverture des enchères sur les titres 3 % consolidés avec le coupon de décembre de la présente année, afin de produire 200 millions de réaux effectifs qui seront consacrés à l'extinction de la dette flottante.

« Le 31 mai, les souscriptions seront ouvertes. Le même jour, sera publié le prix minimum fixé par le gouvernement.

« Espartero se rend aujourd'hui dans les provinces.

« La tranquillité est générale. » — Havas.

BULLETIN FINANCIER.

Du 16 au 23 avril.

Le marché de la rente a été fort animé, ainsi que celui des chemins, pendant les derniers jours de la semaine dernière. Le 5 0/0 s'est un instant rapproché de 73 fr., et on a pu croire qu'il allait s'établir à ce cours, qui ne nous paraît point encore au niveau de la situation. Mais le souffle a manqué aux acheteurs pour s'élever au-dessus de 74 70. On a encore une fois reculé, mais la réaction s'est arrêtée à 74 40.

Le fait important qui reste acquis ce mois-ci, c'est que la rente s'est fixée au-dessus de 74 fr. C'est un résultat

important, et d'autant plus sérieux qu'il a été obtenu lentement et pour ainsi dire pas à pas. Les cours du comptant sont très-fermes, signe certain de la présence des capitaux sur le marché. Ils se nivellent à peu près avec les cours à terme; cela seul doit suffire pour inspirer de la confiance, et rassurer les esprits contre la crainte des reports exagérés que l'on semble redouter encore pour la prochaine liquidation.

La liquidation des chemins de fer s'est faite en hausse, par suite des nombreuses levées de titres qui ont eu lieu; mais les réalisations ont suivi de près ce mouvement, et une réaction à peu près générale a affecté le marché des chemins. Le Grand Central et le Manage ont seuls résisté à cette atteinte; une très-forte hausse s'est produite depuis deux jours sur la première de ces lignes, qui reste à 735. Les actions de Manage ont fermé à 705 fr.

Le 5 0/0 se tient maintenant de 74 50 à 74 40. Le 4 1/2 avait repris à 94 fr., mais il est retombé de quelques centimes. La Banque de France est très-recherchée de 5,850 à 5,900. Le Crédit Mobilier, après avoir presque touché 1,800 fr., est redescendu à 1,725. Le comptoir d'escompte est demandé à 700 fr.

Les cours des chemins de fer sont un peu plus bas qu'ils ne l'étaient il y a huit jours. Cependant ils sont déjà en voie de reprise, et une réaction de quelques francs a suffi pour ramener les capitaux. L'Orléans reste à 1,407 50, le nord à 1,070 fr., l'Est ancien à 1,042 50, l'Est nouveau à 885 fr., Le Lyon à 1,435 fr., la Méditerranée à 1,675 fr., le Midi à 780 fr., l'Ouest à 917 fr., le Genève à 815 fr., les chemins autrichiens à 937 50.

Le marché industriel a, depuis quelque temps, une certaine recrudescence d'activité. Les affaires sont animées sur les Rivoli, qui varient de 115 à 120 fr. Les Voitures se tiennent à peu près dans les mêmes cours. Le Gaz parisien est faible à 850, les Palais à 75 fr.

La question des Paquebots transatlantiques, dont on regarde la solution comme très-prochaine, fait regretter les actions de la Compagnie Franco-Américaine, qui est, dit-on, l'une des trois sociétés admises à concourir dans cette affaire. Les actions se négocient de 670 à 680. Parmi les compagnies maritimes, on s'occupe aussi de la Société des constructeurs maritimes et de navigation de Cete, dont les chantiers sont en pleine activité.

L'assemblée générale des usines de Septèmes a produit de la hausse sur cette valeur, qui a remonté à 100 fr. Les actions de l'Union des gaz donnent lieu à beaucoup d'affaires. Elles ont monté en peu de jours de 350 à 380 fr. Cette valeur qui a donné 50 fr. de dividende pour l'année 1853 a pris récemment de tels développements qu'elle est considérée comme l'un des meilleurs placements.

On s'occupe des actions des chemins de fer de la ligne d'Italie, qui obtiennent à Londres une forte prime. On comprend aisément la faveur qui s'attache à cette entreprise, lorsqu'on voit les cours élevés auxquels sont arrivés les titres du chemin de Genève, du Victor-Emmanuel et des lignes suisses.

Les omnibus de Londres viennent d'être autorisés à afficher à la Bourse le tableau hebdomadaire de leurs recettes.

L'exploitation des mines de cuivre du Lac Supérieur donne dès à présent de brillants résultats qui assurent l'avenir de cette valeur et lui donnent une bonne place parmi les meilleures. La réorganisation du Cheptel et le développement que la nouvelle gérance doit donner à ses opérations, a rendu très-rares sur le marché les titres de cette société. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

M. LÉON CAZEAUX, médecin-dentiste à Tours, n'ayant pas pu voir à son dernier voyage toutes les personnes qui avaient besoin de ses soins, sera à Saumur mardi 6 mai prochain, Hôtel Budan.

Le ciment chimique inventé par M. Sorel, ingénieur à Paris, dont M. Cazeaux est seul propriétaire, arrête la carie et remplit avec une illusion parfaite les cavités qu'elle a produites. Il devient aussi dur que les dents, en leur rendant la couleur primitive.

Ce ciment remplace l'or qu'il n'est pas toujours possible d'employer, les amalgames métalliques qui ne se font qu'au moyen du mercure, dont tout le monde connaît les désagréables effets, et le mastic-caoutchouc, substance spongieuse qui s'imprègne d'une odeur fétide.

Le prix Montyon, la croix de la Légion-d'Honneur, deux médailles d'or, deux médailles de première classe à la dernière exposition universelle de Paris, établissent suffisamment l'importance de cette découverte.

Les dentiers de M. Cazeaux sont en dents transparentes, incorruptibles, reconnues supérieures à toutes les autres à l'exposition universelle.

BOURSE DU 24 AVRIL.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 74 10.
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 93 50.

BOURSE DU 23 AVRIL.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 74 15.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 93 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

VENTE

Sur saisie immobilière,

DE

Différents Immeubles,

Situés dans les communes de Louerre, Ambillou et Noyant,

Canton de Gennes, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées et ventes sur saisie immobilière du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, le samedi 24 mai 1856, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, il sera procédé à la vente des Immeubles dont la désignation suit :

BIENS

Situés commune de Louerre.

ARTICLE PREMIER.

Un morceau de terre, moitié non ensemencé et moitié en sainfoin, situé au canton de Crassé, contenant environ vingt-deux ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,734, section D, joignant au nord Bodineau, fossé entre, au sud le chemin de Crassé, à l'est Beaumont-Guiltonneau, et à l'ouest....

ART. 2^o.

Un morceau de terre en guéret, situé au canton de la Cosse ou les Bournaies, contenant environ cinq ares, compris sous le numéro 1,696, même section, joignant au nord Bourreau, au sud Pierre Beaumont, à l'est le même, et à l'ouest un chemin d'exploitation.

ART. 3^o.

Un morceau de terre sortant d'avoire du blé, situé au canton de la Cosse ou les Bournaies, contenant treize ares cinquante centiares, sous le numéro 1,687, même section, joignant au nord un chemin d'exploitation, au sud Beaumont, Pierre, et à l'est Bourreau, Jean, et à l'ouest héritiers Guillemet.

ART. 4^o.

Un morceau de terre, ensemencé en blé-froment, situé au canton de la Saulaie, contenant environ vingt-trois ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,622, même section, joignant au nord le mur aux Bodineau, au sud le chemin de la Saulaie, à l'est Bodineau-Vincent, et à l'ouest les héritiers Guillemet. Il existe sur ce morceau un noyer.

ART. 5^o.

Un morceau de terre, devant recevoir de l'avoine, situé au canton des Defroux, contenant environ treize ares vingt centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,506, même section, joignant un fossé dépendant de cet immeuble, au-dessus, Bodineau, fossé entre, à l'est les héritiers Guillemet, et à l'ouest Bourcher.

ART. 6^o.

Un morceau de terre, en guéret, situé au canton de la Brianderie, contenant environ six ares vingt centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,551, même section, joignant au nord un sentier, au sud André Lévêque, à l'ouest un sentier, et à l'est Auguste Beaumont. Il existe sur ce morceau un noyer.

ART. 7^o.

Un morceau de terre, en sainfoin, formant deux haches dans l'est, situé au Canton du Champ-Gaurion, autrefois en vigne, contenant environ six ares, compris au plan cadastral sous les numéros 1,800 et 1,079, même section, joignant au nord Piet, au sud un sentier, à l'est Roucher, René, et à l'ouest Pierre David. Il existe deux pruniers sur ce morceau.

ART. 8^o.

Un morceau de vigne, situé au canton de la Grusellerie, contenant environ trois ares quatre-vingt-dix centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,312, même section, joignant au nord Pierre Beaumont, au sud le même, à l'est Julien Gaudin, et à l'ouest un sentier, mur entre. Il existe sur ce morceau trois pommiers.

ART. 9^o.

Un morceau de terre, prêt à recevoir des semences, situé au canton du clos de la Baboue, contenant environ neuf ares dix centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,296, joignant au nord un sentier, au sud Barré, Mathurin, à l'est David, et à l'ouest André Lévêque. Il y a sur ce morceau deux noyers.

ART. 10^o.

Un morceau de vigne, situé au même canton, contenant environ trois ares vingt centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,261, même section, joignant au nord Pierre David, au sud un mur, à l'est André Lévêque, et à l'ouest Bodineau-Vincent. Ce morceau forme hache à l'est. Il y a deux pruniers.

ART. 11^o.

Un morceau de vigne en rangée, situé au canton de Sous-le-Clos-de-la-Baboue, contenant environ quatre ares vingt centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,307, même section, joignant au nord Barré, au sud André Lévêque, à l'est Urbain Levoie, et à l'ouest Barré héritiers. Il existe sur ce morceau un noyer.

ART. 12^o.

Un morceau de terre, en guéret, situé au canton de la Hasse, contenant environ cinq ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,248, même section, joignant au nord Pierre David, au sud André Lévêque, à l'est un sentier et veuve Blanchet, et à l'ouest Guiltonneau et autres.

ART. 13^o.

Un morceau de vigne, autrefois en terre, situé au canton du Moulin-Chauguet, contenant environ cinq ares soixante-dix centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,183, même section, joignant au nord Guilmard et un sentier, à l'est le même, à l'ouest héritiers Guillemet, et au sud un sentier.

ART. 14^o.

Un morceau de terre, ensemencé en blé, situé au canton des Grands-Douets ou le Bas-Grusellerie, contenant environ dix-sept ares dix centiares, compris sous les numéros 1,452 et 1,456, même section, joignant au nord André Lévêque, au sud le cours d'eau de Galardin, à l'ouest Barré, Mathurin. Ce morceau est coupé par un chemin d'exploitation, il y a un noyer et un pommier.

ART. 15^o.

Un morceau de terre, ensemencé en blé, situé au même canton que ci-dessus, contenant environ onze ares quatre-vingt-dix centiares, compris au plan cadastral, sous les numéros 1,419 et 1,422, même section, joignant au nord André Lévêque, au sud le cours d'eau de Galardin, à l'est Roucher, et à l'ouest Pierre David. Ce morceau est coupé par un chemin d'exploitation.

ART. 16^o.

Un morceau de terre et vigne, situé au canton des Serruriers, contenant environ en totalité sept ares dix centiares, compris au plan cadastral sous les numéros 943, 944 et 945, même section, joignant au nord René Beaumont, au sud Pierre Métivier, et à l'ouest Jean Barré. Dans un bas-fond il existe un jardin et deux caveaux. Il y a différents arbres fruitiers plantés sur cet immeuble, entre autres trois pommiers.

ART. 17^o.

Un morceau de terre, venant de re-

cevoir des ensemencés, situé au canton du Clos-Breau, contenant environ douze ares cinquante centiares, compris au plan cadastral sous les numéros 523 et 524, même section, joignant au nord Pierre David, au sud Mathurin Beaumont, à l'est Alexandre Boucher, et à l'ouest un sentier.

ART. 18^o.

Un morceau de terre, partie ensemencée en pois, partie en guéret et en choux, situé au canton du Long-Rayage, contenant environ onze ares, compris au plan cadastral sous les numéros 107 et 108, même section D, joignant au nord Boucher, Urbain, au sud M. de Beauregard, à l'est Roucher, François, et à l'ouest Bourreau et autres.

ART. 19^o.

Un morceau de bois, au canton du Pâtis-des-Remitières, contenant environ vingt-deux ares vingt-cinq centiares, compris sous le numéro 606, section C, joignant aux nord, nord-est et est le chemin des Lochereaux, fossé entre dépendant de cet immeuble, au sud M. de Beauregard, fossé entre faisant partie de cet immeuble, à l'ouest Beaumont, Urbain. Il existe sur ce morceau six chênes truissards, cinq chênes à pointes et dix-sept peupliers dans le bout joignant le chemin. Il y a environ cinq ares de brande coupés depuis peu. Le surplus bon à couper.

ART. 20^o.

Un morceau de bois, indivis, situé au canton du Têtard, contenant cette part indivise, environ un are quinze centiares, comprise sous le numéro 415, section B, joignant au nord un chemin, à l'ouest le chemin de Saint-Georges.

ART. 21^o.

Une maison, située bourg de Louerre, composée de deux chambres, grenier sur le tout, couvert d'ardoises, ayant une lucarne, petite cour au devant de la maison; le tout dans un ensemble, joignant au nord-ouest le chemin du Bourg, à l'est un passage commun, au sud et à l'ouest Jean Bousseault, un bas-côté servant d'écurie, joignant madame Grignon et Beaumont, Joseph, un toit à porcs; sous roc, une grande cave fermée avec une barrière dans laquelle il y a cellier, une autre cave dite Cave-Perrière; la principale cave est commune ainsi que le pressoir qui se trouve au fond de cette dite cave; usage à un four d'une autre maison, acquise par madame Grignon des époux Guillemet; tout ce qui précède contient environ un are quarante centiares, et est compris au plan cadastral sous le numéro 151, section C.

ART. 22^o.

Un jardin, contenant environ un are quatre-vingt-dix centiares, compris au plan sous le numéro 146, section C, joignant au nord Tremblay, au sud madame Grignon, à l'ouest la même, et à l'est les héritiers Chauveau. Il y a une cheminée et un veuloir de cave dans ce jardin.

Les immeubles sus désignés sont situés commune de Louerre, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Commune de Noyant.

ART. 23^o.

Un morceau de terre sortant d'avoine, situé au canton des terres de Linières, contenant environ dix-sept ares vingt-cinq centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 556, section B, joignant au nord le chemin de Crassé, au sud..., à l'est les héritiers Guillemet et à l'ouest Vincent Bodineau.

L'immeuble sus-désigné, limité et confronté est situé en la commune de Noyant, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Biens situés commune d'Ambillou.

ART. 24^o.

Un morceau de terre sortant d'avoire

de l'avoine, situé au canton de sur les Prés-Bertins, contenant environ onze ares vingt centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 997, section A, joignant au nord M. Dandigné, fossé entre du présent article, au sud cours d'eau, à l'est Beaumont, Pierre, et à l'ouest Jean Boucher.

ART. 25^o.

Un morceau de terre en guéret, situé au canton de sur les Prés-Bertins, contenant environ cinq ares quatre-vingts centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 994 même section, joignant au nord M. Dandigné, fossé entre du présent immeuble, au sud cours d'eau, à l'ouest André Lévêque et à l'est Varannes.

ART. 26^o.

Un morceau de vigne, situé au canton des Noëls, près le village de la Banlée, près Brigné, contenant environ quatorze ares, compris au plan cadastral sous le numéro 1,641, section E, joignant au nord et à l'est le chemin de la Banlée à Illay, au sud Laurendeau, d'illé.

Les immeubles désignés aux trois articles qui précèdent sont situés en la commune d'Ambillou, canton de Gennes, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Procédure.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de :

Madame Laure-Cécile Massot De-launay, veuve de M. Alexandre Grignon, propriétaire, et de M. Jean-Auguste Boutillier de Beauregard, aussi propriétaire, demeurant tous les deux commune de Louerre, ayant M^e Eugène-Sincère Segris, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 8, pour avoué constitué :

Sur le sieur Pierre Guillemet, cultivateur, et dame Perrine Bourgerie, son épouse, demeurant ensemble dite commune de Louerre, par procès-verbal de Maltier, huissier à Gennes-les-Rosiers, en date des 29 février et 1^{er} mars 1856, enregistré, visé par MM. les maires des communes de Louerre, Ambillou et Noyant, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, ainsi que la dénonciation, le 5 mars 1856, volume 15, numéros 28 et 29, par le conservateur qui a perçu les droits.

Extrait des principales conditions de la vente.

Les adjudicataires n'auront droit à aucune garantie de quelque nature que ce soit contre les poursuivants.

Ils supporteront les servitudes passives et jouiront de celles actives s'il en existe.

Ils entrèrent en propriété à partir du jour de l'adjudication, et en jouissance à la même époque, soit réellement, soit par la perception des fermages, dans le cas où il existerait des baux qu'ils seront tenus de laisser subsister.

Les impôts seront à leur charge à partir du 1^{er} janvier 1856.

Ils paieront, dans la huitaine de l'adjudication, entre les mains de M^e Segris, avoué poursuivant, outre le prix principal, quinze centimes par franc, avec lesquels seront acquittés tous les frais sans exception, tels que ceux de poursuite, d'enregistrement, de jugement, extraits et transcription, ainsi du reste qu'il est énoncé au cahier des charges.

Si ces quinze centimes par franc ne suffisaient pas au paiement des frais qu'ils doivent acquitter, le surplus serait également payé par les adjudicataires, mais en déduction de leur prix, entre les mains dudit M^e Segris et dans la huitaine de l'adjudication.

Le prix d'adjudication sera payable quatre mois après la vente avec intérêt à 5 p. % à partir dudit jour.

Mise à prix.

Les immeubles ci-dessus désignés (VOIR LE SUPPLÉMENT.)



ont criés sur les mises à prix de savoir :

article 1 ^{er} et 23 réunis, à la somme de	90 f.
articles 2 et 3 réunis, à celle de	50
articles 4 et 5 réunis, à celle de	90
article 6, à celle de	40
article 7, à celle de	40
articles 8, 9, 10 et 11 réunis, à celle de	70
article 12, à celle de	20
article 13, à celle de	20
articles 14 et 15 réunis, à celle de	80
article 16, à celle de	20
article 17, à celle de	30
article 18, à celle de	30
articles 19 et 20 réunis, à celle de	25
article 21, à celle de	100
article 22, à celle de	10
article 23, à celle de	40
article 24, à celle de	20
article 25, à celle de	20
article 26, à celle de	30

Ceux qui désireront de plus amples renseignements pourront s'adresser :

1^o Au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, où le cahier des charges est déposé ;

2^o A M^e SEGRIS, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné Saumur, le 25 avril 1856.

(274) SEGRIS, avoué.

Retrait de cautionnement.

Un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le 16 février 1856, enregistré,

Georges-Armand Lecoy a déclaré, dans le but de retirer son cautionnement, qu'il avait cessé ses fonctions d'avoué près ledit Tribunal.

AVIS.

Lebreton, ancien notaire à Gennevilliers, prévient qu'il a cessé ses fonctions de notaire, et qu'il est dans l'intention de retirer son cautionnement.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

le lundi 19 mai 1856, à midi,

IL Y AURA VENDU PAR ADJUDICATION, à l'étude de M^e Dion, notaire à Saumur,

UNE MAISON,

Située à Saumur, Grande Rue Saint-Nicolas, occupée par le sieur Paultré, tailleur, composée d'une boutique, cuisinier, cave, premier étage, et autres servitudes, joignant devant la rue, par derrière les écuries d'infirmerie aux chevaux de cavalerie, au levant M. Charpentier. S'adresser, pour traiter, avant l'adjudication, au sieur Jean FERCHAUD, notaire à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, soit à M^e DION, notaire. On donnera les plus grandes facilités pour les paiements. (275)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication, à l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

le dimanche 4 mai 1856, à midi,

UNE MAISON,

située à Saumur, rue de Fenet, n^o 10, ayant une façade place du Bellay, deux chambres, greniers au-dessus, puits et dépendances. S'adresser à M. BORET, demeurant à cette maison ; ou audit M^e CHASLE, notaire, place Bilange. (276)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 4 mai 1856, à midi,

En la Mairie du Coudray,

Par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

LES BIENS

Ci-après.

BIENS situés commune de Coudray.

ARTICLE PREMIER.

Quatre-vingt-deux ares 50 centiares de terre, situés à la Pièce-des-Forges, joignant au levant Michel Bulleau, au midi le chemin, et au couchant Lamoureux et autres.

ART. 2.

Treize ares 75 centiares de terre, au Gâte-Râteaux, joignant au levant Denis et autres, et au midi André Catault.

ART. 3.

Huit ares 25 centiares de terre, aux Ruaux, joignant au levant Michel Bulleau, et au couchant Tenneguin.

ART. 4.

Seize ares 50 centiares de terre, au Bois-Royer, joignant au levant Michel Bulleau et au couchant M. Cercier.

ART. 5.

Quatre ares 12 centiares de vigne, situés au Rouis, joignant au levant Michel Bulleau.

ART. 6^o.

Onze ares de vigne, au Pas-de-la-Biche, joignant au levant Michel Bulleau, au midi le chemin, et au couchant Joseph Bulleau.

ART. 7.

Soixante-six ares de vigne, en deux morceaux, situés au clos Colas, le premier morceau joint au levant Joseph Bulleau, et au couchant Michel Bulleau; le deuxième morceau joint au levant Michel Bulleau, au couchant M. Dubaut et au nord le chemin.

ART. 8.

Huit ares 25 centiares de terre, aux Bas-Jardin, joignant au nord M. Mayaud, au levant Bazille, au midi le chemin, et au couchant Mahau.

BIENS situés commune d'Artannes.

ART. 9.

Trente ares 25 centiares de terre, au clos Prieur, joignant au nord la veuve Charbonneau, au levant Michel Bulleau, au midi et au couchant le chemin.

ART. 10.

Même quantité de vigne rouge et terre, au même lieu, joignant au levant Joseph Bulleau, au midi le chemin, et au couchant Michel Bulleau.

ART. 11.

Vingt-deux ares de terre, aux Vertenaises, joignant au nord le chemin, au levant Simon, et au couchant Fournier.

ART. 12.

Cinq ares 50 centiares de terre, situés en Croziller, joignant au nord Louis Fusellier, au levant Michel Bulleau, au couchant Mahau, Etienne, et au midi Gasnault.

ART. 13.

Cinq ares 50 centiares de terre, au Moulin-à-Vent-de-la-Motte, joignant au nord Michel Bulleau, au levant Sallat, au midi Cormier, et au couchant le chemin.

ART. 14.

Onze ares de terre et rangées, situés à Artannes, joignant au nord Pierre Fournier, au levant Guillot, au midi la veuve Chevet et autres.

ART. 15.

Quatre ares 12 centiares de terre, situés à la Boude, joignant au levant Aubrée, au midi le talus, et au couchant Beausse.

ART. 16.

Un are 37 centiares de vigne, aux Ruettes, joignant au nord Aubrée, au midi Joseph Bulleau.

ART. 17.

Seize ares 50 centiares de vigne,

à la Motte, en forme de triangle, joignant au nord Michel Bulleau, au levant le chemin, et au couchant Rebeilleau.

BIENS situés commune de Cizay.

ART. 18.

Dix-neuf ares 25 centiares, situés en Sazay, joignant au nord M. Ollivier, au midi Michel Bulleau, et au couchant Guillaume Guibert.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^{me} v^e Jean BULLEAU, au Moulin-Bouchet, commune du Coudray, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (277)

A CÉDER

De suite,

UN FONDS DE BOULANGERIE

Placé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Saumur.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (268)

FABRIQUE DE TISSUS ANDRÉ QUIMPÉROIS DE SAUMUR.

La Société en commandite par actions, *André et Compagnie*, créée suivant acte notarié du 3 février 1856, pour la fabrication des tissus, et dont le siège est à Saumur, près la gare du chemin de fer, vient de former son conseil de surveillance composé de :

- 1^o M. NUSSARD-GUIBERT, négociant, rue Saint-Jean à Saumur,
- 2^o M. Edouard GIRARD fils, propriétaire, ancien banquier, en la même ville, y demeurant, rue du Paradis ;
- 3^o M. FOUQUEREAU, négociant, rue Royale à Saumur ;
- 4^o M. Félix CHAMPNEUF, marchand à Saumur, rue d'Orléans ;
- 5^o Et M. Gabriel DESCHAMPS fils, négociant à la Croix-Verte.

M. LECOY, avocat à Saumur, est nommé avocat de la Société.

Et M^e SEGRIS, avoué près le Tribunal civil de Saumur, sera l'avoué de ladite Société.

On souscrit des actions à la maison de banque *Louvet, Trouillard et compagnie* de Saumur. (280)

HERBAGE DE L'ILE PONNEAU.

Ouverture le 4 mai prochain.

Prix 25 francs pour 35 jours, et 60 centimes pour le garde.

On paie en entrant. S'adresser à M. GRELLET, près la gare. (282)

LOTÉRIE DE S^{TE}-CATHERINE-DE-FIERBOIS, A TOURS.

Prix du Billet 50 centimes. — Au bureau du journal et chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure. (283)

Librairie LAGNY Frères, éditeurs rue Garancière, 8, à Paris.

HISTOIRE

DU CONSULAT, DE L'EMPIRE ET DE LA RESTAURATION,

Par M. LAURENTIE,

2 Volumes in-8^o. — Prix : 10 Fr.

Ces deux volumes forment le complément de l'histoire de France.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix : 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 18 mai 1856, à midi,
UN BEAU CLOS DE VIGNE,
Situé ruelle au Pauvres, commune de Bagnaux,

Contenant 95 ares 73 centiares, avec une maison composée d'un pressoir, chambre, grenier, puits, caves et autres servitudes; le tout formant un seul ensemble, entouré de murs de 3 côtés, joignant au levant M. Pinot et au nord la route.

S'adresser, pour traiter, soit à M^{me} V^e HÉRISSE et à son fils, soit à M^e DION, notaire. (281)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

UN BEAU CLOS DE VIGNE,
Situé au Pont-Fouchard,

Commune de Bagnaux, lieu dit les Hauts-Sentiers et la Gravelle,

Contenant 3 hectares 63 ares, avec une longue façade sur le chemin de la Pierre-Convertie, et une sortie sur la ruelle des Pauvres,

Entouré de murs et de haies vives, Joignant MM. Romain, Beaudouin, Bineau, Bontems, Pineau, Hérisson, Pinot, Savatier, Boret et Helaudais. Une grande partie de ce clos peut être divisée en terrains propres à bâtir.

Facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (255)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, occupée par M. Lechat, consistant en vestibule, salon et salle à manger, au rez-de-chaussée; plusieurs chambres au premier et au second étage, grenier, mansarde, cuisine et bûcher en soubassement, cour. Le tout joignant d'un côté la maison de M. Commeau, d'autre côté le terrain de M. Poisson.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, rue Beurepaire. (254)

A VENDRE
UN JARDIN,

Contenant environ 4 ares 12 centiares, avec logements et cave en roc, situé à Saumur, ayant issue sur les rues de la Petite-Guenle-du-Loup et du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (216)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON,

Située à Saumur, levée d'Enceinte, n^o 31,

Composée d'un salon de compagnie, une salle à manger, deux autres pièces avec corridor d'entrée; un premier étage; un deuxième étage, greniers avec chambre planchée.

Cuisine, cave, bûcher en soubassement, cour, pompe, jardin, hangar, lieux d'aisances et autres servitudes.

2^o Une REMISE, à côté de la maison, avec grenier dessus, fosse à fumier et petit jardin derrière.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire à Saumur. (235)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n^o 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémon.
S'adresser audit notaire. (158)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A DONNER A RENTE VIAGÈRE,
à 9 p. 100,

Une somme de 3,000 fr. sur une tête de 62 ans.

S'adresser audit notaire. (159)

A LOUER

A UN PRIX TRÈS-MODÉRÉ,

Pour entrer en jouissance de suite,

Une fort jolie petite MAISON de Campagne, très-agréablement située, dans les environs de Saumur, et sur les bords de la Loire.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une petite MAISON bourgeoise, avec JARDIN, logement de fermier, et environ 1 hectare de terres labourables.

Le tout situé près le Chapeau, sur le bord du chemin de fer.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire. (237)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

Une MAISON, située à Saumur, sur la levée d'Enceinte, occupée par M^{me} Coussillan, composée d'un salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, greniers, écuries, remise, jardin, portail d'entrée et autres servitudes.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (244)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

LA SANTÉ RÉTABLIE PAR

L'Eau de Léchelle

Preuve de sa supériorité sur tous les pectoraux toniques et anti-purides pour guérir les CATARRHES, ASTHMES, BRONCHITES, FIÈVRES TYPHOÏDES, DIARRHÉES, PERTES, HÉMORRAGIES, ÉPILEPSIES et toutes affections de L'AGE CRITIQUE, conseillée et ordonnée journellement contre les maladies du sang, de poitrine, d'estomac, d'intestins et des organes sexuels, constitutions délabrées, etc. En dépôt chez MM. les pharmaciens dépositaires d'articles spéciaux de Paris, et notamment à ANGERS, M. Menière; à BAUGÉ, SAUMUR, BEAUPREAU; au MANS, M. Dallier; LA FLÈCHE, MAMERS, ST-CALAIS; à LAVAL, M. Laigner; à CHATEAU GONTHIER, MAYENNE, et dans les autres villes circonvoisines. (221)

PÂTE DE REGNAULD AINÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhes, enrouements et irritations de poitrine, est approuvée par trente-six années de succès, et un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AINÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 43; à Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Chalonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Chateaufort-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTÉMS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.

USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL - SUR - MARNE.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT.

AVIS.

La vogue soutenue du *Chocolat Menier* ne cesse de provoquer la cupidité et les tentatives des contrefacteurs. Ils ont copié la forme des tablettes, la couleur de ses enveloppes et jusqu'aux médailles de l'étiquette qu'on a imitées par des dessins analogues.

Quoique les jugements des tribunaux aient condamné cette concurrence déloyale, nous sommes dans la nécessité de rappeler aux consommateurs qu'ils doivent exiger de tout vendeur de *Chocolat Menier* que le nom *Menier* soit lisiblement écrit sur les étiquettes et le chocolat lui-même.

La contrefaçon peut bien abuser le public par l'imitation des apparences extérieures du *Chocolat Menier*, mais, ce qu'elle ne saurait imiter, c'est sa qualité incontestablement supérieure, qualité toujours maintenue par une loyale fabrication, et prouvée par plus de trente années de succès.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue des Payens, n^o 16,
AVEC JARDIN.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (106)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n^o , occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée: un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher; un grand salon avec cheminée de marbre; au 1^{er} étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale; au 2^{me} étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (234)

A VENDRE

MAISON, place de l'Arche Dorée 24, occupée par M. Pineau, liquoriste

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

Autre MAISON, levée d'Enceinte. S'adresser à M. CHEVALIER-CAMUS qui occupe cette dernière maison.

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain pour la Saint-Jean prochaine 185,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Bar, place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. 81.

A VENDRE

ou

A LOUER

En totalité ou par parties,

LE JOLI CHATEAU DE BIX

Situé à 2 kilomètres de celui de Brézé et à 12 kilomètres de Saumur, sur route de cette ville à Loudun, Brézé.

Ce beau domaine, dont le sol fertile est propre à toutes les cultures, offre agrément, utilité, et revenu suré: — servitudes en tous genres, jardins, bois et bosquets, vigne plantée de quantité d'arbres fruitiers en rapport, le tout en parfait état d'entretien.

Superficie close de murs, 4 hectares environ. On peut y ajouter, à la lontané de l'acquéreur, tout ou partie des autres terres, vignes et bois dont l'entretien et en dépendent.

S'adresser, pour voir les lieux pour renseignements, au château de MM. COURTOIS, notaire à Brézé, ou à M. BOUTET, à Saint-Cyr-en-Bourg, chargés de la vente. (18)

VIN ANTI-GOUTTEUX

et ANTI-RHUMATISMAL,

(de colchique du Codex), de d'ANDURAN, médecin-pharmacien avec lequel l'auteur s'est guéri de rhumatisme gouteux. Ce remède admis à l'Exposition universelle 1855, arrête de suite l'accès et guérit radicalement les affections gouteuses nouvelles; dans les anciennes il en éloigne de plus en plus l'accès et les rend très-bénignes. — I

du flacon et du mémoire: 10 fr. Dépôt chez M. PERDRIAU, pharmacien à Saumur. (3)